



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUILLET 2020

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h par M. le Maire le 17 juillet 2020, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 21 juillet 2020 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjointes.
LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, BESSON Katia, PELE Laurent, GENDREAU Marie, JURET Didier, SIENISKI Danièle, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, MORINIERE Luc, conseillers municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

NORMAND Valérie

à

Nom du mandataire

SIENISKI Danièle

Secrétaire : BODINIER Élodie

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un élu référent "sécurité routière"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, désigne M. Bruno BOHN élu référent « Sécurité Routière ».

FINANCES

2. Décision modificative n°1 - budget principal 2020 et attribution d'une subvention à la Société de boule de fort Mon Plaisir au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** de réajuster les crédits budgétaires en section de fonctionnement tels que présentés dans le tableau.
- **adopte** les crédits budgétaires en fonctionnement par un vote au chapitre tels que présentés dans le tableau.
- **décide** l'attribution d'une subvention à la Société de boule de fort « Mon Plaisir » au titre de l'année 2020 d'un montant de 200 €.
- **autorise** M. le Maire à mandater cette subvention.

3. Mise en place du dispositif « argent de poche » : précisions des modalités de versement de la gratification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **décide** que la gratification versée par la commune par l'intermédiaire de la régie de dépenses et de recettes de l'Espaces Jeunes sera de 5 € par heure de travail à raison de 3 heures maximum par demi-journée.
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget correspondant.

4. Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) : proposition de membres titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve** la liste des personnes à proposer pour la commission communale des impôts directs, telle que présentée ci-après.

	Fonction	Titre	Nom	Prénom
1	Titulaire	Monsieur	CADEAU	Jean-Louis
2	Titulaire	Monsieur	GOMEZ	Ludovic
3	Titulaire	Madame	CLOCHARD	Nathalie
4	Titulaire	Madame	LEMOINE	Bernadette
5	Titulaire	Monsieur	RABOIN	Camille
6	Titulaire	Monsieur	BRARD	Michel
7	Titulaire	Monsieur	HUET	Michel
8	Titulaire	Monsieur	LEMESLE	Yves
9	Titulaire	Monsieur	TROUILLARD	Dominique

	Fonction	Titre	Nom	Prénom
1	Suppléant	Monsieur	PELE	Laurent
2	Suppléant	Madame	SIENISKI	Danièle
3	Suppléant	Monsieur	BOUGET	Steeve
4	Suppléant	Monsieur	MALINVAUD	Philippe
5	Suppléant	Monsieur	DIARD	Jean
6	Suppléant	Monsieur	FOURNIER	Denis
7	Suppléant	Monsieur	BOSSARD	Hubert
8	Suppléant	Madame	BESSON	Katia

5. Mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture des transepts de l'Eglise St Etienne : demande de subvention.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise** M. le Maire, ou son représentant, à déposer tout dossier de demande de subvention pour la mission de diagnostic de l'église St Etienne et de maîtrise d'œuvre conclue avec le cabinet Marie Pierre NIGUÈS Architecte pour un montant de 9 329,99 € HT, et signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
01/07/20	2020-14	Mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture des transepts de l'Eglise St Etienne
04/07/20	2020-15	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances d'été 2020
09/07/20	2020-16	Régie de recettes et d'avances "Jeunesse"
10/07/20	2020-17	Avenant à la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 24 septembre 2020.